

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 novembre 2018, à 15 heures

Président par intérim : M. Goldea (Vice-Président) (Hongrie)
puis : M. Kemayah (Président) (Libéria)

Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Kemayah (Libéria), M. Goldea (Hongrie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 57 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/73/337)

1. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/73/337), dit qu'il faut adopter des démarches inclusives, intégrées et novatrices pour faire face à l'évolution de la nature des conflits. Le Secrétaire général a choisi de privilégier la prévention dans toutes les activités de l'ONU, les missions politiques spéciales demeurant l'un des principaux moyens d'action pour la diplomatie préventive, le règlement des conflits et la paix durable. C'est ainsi que faisant suite aux tensions récentes, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a contribué à normaliser les relations entre le Gouvernement national et les autorités régionales du Kurdistan. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre sa feuille de route sur l'ouverture politique afin de faciliter les élections de 2020/2021. En outre, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a collaboré étroitement avec les autorités pour tenter de résoudre la crise des Rohingya, et les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie et le Yémen ont poursuivi leurs efforts en vue de la reprise des processus politiques qui pourraient mettre fin aux conflits de longue durée qui déchirent ces pays. Par ailleurs, les bureaux régionaux continuent de servir de relais pour la diplomatie préventive et coopèrent étroitement avec les États Membres, les organismes régionaux et la société civile. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont apporté leur soutien aux efforts régionaux réalisés pour lutter contre les effets des violences perpétrées par des groupes terroristes tels que Boko Haram. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (UNRCCA) a continué de collaborer avec les partenaires régionaux sur le partage des ressources en eau et en énergie et encouragé le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de dialogue et de prévention des conflits.

2. Le Secrétaire général demeure résolu à promouvoir et à améliorer la représentation des femmes dans les missions politiques spéciales ; 44 % des chefs et des chefs adjoints des missions en activité ou

désignés sont des femmes, soit 16 % de plus que l'année précédente. Le Département des affaires politiques continuera à redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre la stratégie relative à la parité à l'échelle du système et d'améliorer la diversité géographique.

3. Le Secrétaire général est également résolu à mettre en place des partenariats solides avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention. En juin 2018, il a convoqué un dialogue interactif de haut niveau sur la paix et la sécurité internationales, au cours duquel les participants ont renouvelé leur volonté de promouvoir le multilatéralisme et ont défini des mesures concrètes à prendre pour renforcer leur coopération et leur coordination, en particulier sur le terrain. Les missions politiques spéciales ont également veillé à tenir des consultations et à assurer la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a travaillé en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine pour faire avancer le processus de paix entre ces deux pays. L'UNOWAS a quant à lui collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel afin de mobiliser des organisations régionales en vue de créer des synergies et de coordonner les efforts pour mieux faire face aux défis multiformes que connaît la région.

4. Les missions politiques spéciales continuent de tenir compte de la problématique femmes-hommes, de promouvoir la participation effective des femmes dans les processus de paix et de soutenir les efforts nationaux et régionaux liés à la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. En Colombie, un groupe de travail inclusif sur la parité des sexes joue un rôle décisif dans la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la vérification de certains aspects de l'accord de paix conclu entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Le Comité consultatif des femmes syriennes contribue à ce qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes et de la participation des femmes à toutes les étapes d'un processus politique complexe. Dans la région des Grands Lacs, des missions de solidarité de haut niveau composées de dirigeantes représentant l'ONU et d'autres organisations ont été envoyées dans divers pays afin de faire en sorte que les femmes soient associées à la prise de décisions et aux processus de paix. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué d'aider le Gouvernement à promouvoir l'égalité des sexes et la participation des

femmes. Lors des élections législatives qui ont eu lieu en octobre 2018, un tiers des votants étaient des femmes. Les missions politiques spéciales ont aussi activement associé la jeunesse à leurs activités, notamment à la vie politique et aux processus de paix et de réconciliation. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales, la MANUSOM a élaboré une stratégie à l'intention de la jeunesse. Le BRENUAC a quant à lui collaboré avec des groupes de jeunesse africains afin d'encourager une culture de paix et de combattre la radicalisation.

5. De nombreuses missions politiques spéciales viennent en aide à des processus de paix difficiles dans des conditions de sécurité complexes et extrêmement instables, souvent caractérisées par des conflits violents battant leur plein et des activités terroristes criminelles menées par des groupes armés non étatiques. Dans des zones situées dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne, la Somalie et le Yémen, le personnel de ces missions court un risque considérable de devenir victime collatérale ou d'être pris directement pour cible par des groupes extrémistes. Le Département des affaires politiques est constamment en contact avec le Département de la sûreté et de la sécurité afin de définir les stratégies de gestion des risques et les mesures d'atténuation des risques pour la sécurité, notamment concernant le déploiement d'agents civils armés dans les services de sécurité des Nations Unies, le maintien d'une présence militaire sur le terrain ou encore l'envoi de groupes de gardes détachés par les États Membres. Le retour progressif, en 2019, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), si les conditions de sécurité le permettent, permettrait d'apporter un soutien plus direct à l'exécution du plan d'action des Nations Unies en Libye et de mener à bien la transition politique de ce pays. L'oratrice invite les États Membres à maintenir leur soutien afin de garantir pleinement la sûreté et la sécurité du personnel.

6. Les réformes approuvées par l'Assemblée générale, en particulier celles qui ont trait à la restructuration du pilier de la paix et de la sécurité, contribueront à renforcer encore la capacité des missions politiques spéciales de s'acquitter de leur mandat. La coopération et le soutien des États Membres et des partenaires régionaux, à la fois au niveau bilatéral et au niveau collectif, demeurent indispensables pour leur réussite. En dernier lieu, le Département des affaires politiques est très reconnaissant de l'engagement et du dévouement dont témoigne le personnel des missions politiques spéciales de l'ONU, qui travaille dans des conditions difficiles pour

concrétiser les espoirs qu'a fait naître la Charte des Nations Unies.

7. *M. Kemayah (Libéria), Président, prend la présidence.*

8. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que les missions politiques spéciales ont besoin de solutions souples, efficaces et rapides, mais qui parfois manquent d'ampleur de vues. Elles doivent fournir un soutien adapté, souvent demandé en urgence, ce qui soulève des difficultés supplémentaires lorsqu'il s'agit de trouver des solutions sur le terrain. Bien que cela ait amené les missions à créer des conditions propices à une amélioration et à une collaboration permanentes, elles nécessitent un appui conséquent à la fois du Siège de l'ONU et des centres régionaux de services pour pouvoir fournir un soutien approprié.

9. Le Département de l'appui aux missions a poursuivi sa collaboration avec le Département des affaires politiques et d'autres partenaires en vue de la constitution d'une Équipe d'enquêteurs pour amener l'EIIL (Daech) à rendre des comptes ; cette équipe a vu le jour en octobre 2018. En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département de l'appui aux missions a contribué à la création du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar. Ce département s'emploie également à renforcer les partenariats et à conférer aux missions politiques spéciales un positionnement stratégique qui leur permettra de mettre à profit les nouvelles possibilités lorsqu'elles se présentent.

10. Malgré une sécurité précaire, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été en mesure de maintenir une présence en Libye grâce au déploiement d'une unité de gardes des Nations Unies et à l'amélioration de l'infrastructure sécuritaire à Tripoli. La MANUL a également été en mesure de mettre ses locaux à la disposition de l'équipe de pays des Nations Unies, permettant ainsi à des institutions, des fonds et des programmes de fournir des services essentiels. Faisant suite à la recalibration du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, les moyens aériens dont disposent les Nations Unies dans la région ont été élargis par le biais d'un arrangement de partage d'avions conclu entre ce bureau et la MANUI afin de répondre aux besoins accrus auxquels l'Envoyé spécial au Yémen devait faire face. Les missions existantes, dont celles en Iraq et en Afghanistan, ont fait l'objet d'évaluations indépendantes. À la suite d'un examen approfondi du Bureau d'appui des Nations Unies en

Somalie (BANUS) réalisé en août 2018, des recommandations concrètes ont été formulées dans le but de renforcer les efforts collectifs du BANUS, de la MANUSOM et de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Département de l'appui aux missions collabore également avec le Département des affaires politiques dans le cadre d'une évaluation stratégique du Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

11. Le Bureau d'appui commun de Koweït et le Centre de services d'Entebbe (Ouganda) assurent 81 % de l'appui administratif et 100 % de l'appui aux états de paie pour le personnel des missions politiques spéciales. En 2019, des mesures destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle seront prises afin de permettre au Bureau de répondre à un plus grand nombre de clients avec moins de personnel.

12. Le Département de l'appui aux missions reste fermement résolu à améliorer les services tout en veillant à ce que tous les efforts s'inscrivent dans le cadre du modèle de prestation de services au niveau mondial. Lorsque l'Assemblée générale aura pris une décision à cet égard, son Département s'efforcera par tous les moyens d'opérer la transition sans heurts pour tous les clients concernés sur le terrain.

13. L'impact des missions sur l'environnement occupe une place centrale dans l'activité du Département, dont la stratégie sur six ans en matière de performance environnementale, qui en est à sa deuxième année, a été élaborée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Son Département s'emploie avec les missions politiques spéciales à mettre en œuvre, à l'échelle de chacune d'elles, des plans d'action pour l'environnement comportant un cadre de gestion de la performance et des risques.

14. Avec la mise en œuvre des réformes de gestion du Secrétaire général, les opérations sur le terrain seront décentralisées, simplifiées et rendues plus autonomes. L'intégration des achats et d'un appui logistique débouchera sur une chaîne d'approvisionnement unifiée qui permettra d'acheter des biens et des services plus rapidement et à meilleur prix. Un cadre harmonisé d'appui opérationnel offrira aux clients des points d'accès clairement balisés pour la gestion des ressources humaines, les questions médicales et les capacités des agents en tenue. Une planification et des moyens de soutien plus solides en cas de recrudescence des activités ou de situation spéciale simplifiera la mise en place, la transition ou la liquidation des missions politiques spéciales. Avec la redistribution de l'autorité,

les chefs de mission seront pleinement responsables des résultats de la mission qu'ils dirigent. Lorsque les missions ne sont pas en mesure d'exercer l'autorité qui leur est accordée, le Département de l'appui aux missions leur fournira un appui au renforcement des capacités.

15. **M. Husni** (Soudan) dit que sa délégation souhaiterait en savoir plus sur la manière dont les réformes décidées par le Secrétaire général affecteront le fonctionnement des missions politiques spéciales hors Siège. Il demande également quels ont été les critères utilisés par le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques pour veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte de la représentation géographique dans le choix des dirigeants des missions politiques spéciales.

16. Compte tenu des faits importants qui sont intervenus dans l'évolution récente de la paix et de la réconciliation dans la Corne de l'Afrique, l'orateur demande comment le Secrétariat envisage l'avenir de cette région. Il remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud de l'action qu'il a menée pour soutenir les efforts de médiation déployés par le Soudan du Sud afin de rétablir la paix dans ce pays.

17. **M. Belkheir** (Libye) exprime la reconnaissance de son gouvernement pour l'action menée par la MANUL, notamment pour faire face au conflit de septembre 2018 à Tripoli, et remercie le chef de cette mission des efforts qu'il a réalisés pour négocier un cessez-le-feu qui a permis de sauver des vies et des biens. La délégation libyenne note également que le Département des affaires politiques a enregistré des progrès marquants au cours de l'année précédente.

18. En dépit du fait que le Département des affaires politiques ait décrit la situation en Libye comme une crise politique et que l'ONU soit en effet parvenue à obtenir un rapprochement politique entre les parties en présence, la Libye est devenue un refuge pour les terroristes et les groupes armés, ainsi que le chef de la MANUL l'a récemment confirmé. L'orateur demande si le Département et la MANUL ont mis au point une stratégie conjointe pour analyser les causes des événements survenus en Libye et définir les priorités à observer pour les régler, étant donné notamment que les milices et les groupes armés compromettent tous les efforts politiques menés par la MANUL.

19. Se félicitant du retour attendu de la MANUL à sa pleine capacité, l'orateur note que les terroristes et les groupes armés exercent un énorme pouvoir sur le pays. Il demande donc quelles mesures de sécurité fiables ont été prises et avec qui la MANUL et le Département de

l'appui aux missions ont entrepris de coordonner le retour de la Mission.

20. Sur le plan technique, il constate que la référence, au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général, à deux rapports qui ont été soumis au Conseil de sécurité au sujet de l'application de la résolution 2231 (2015) ne devrait pas figurer dans le même paragraphe que les informations qui précèdent, étant donné que ces deux rapports ne concernent pas la Libye.

21. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques) dit que le nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix fusionnera le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ce qui permettra de mieux coordonner la prévention des conflits, leur règlement et la consolidation de la paix. Dans les pays où aussi bien son Département que celui des opérations de maintien de la paix ont des missions sur le terrain, cela conduira à plus de cohésion et de synergie dans les actions entreprises.

22. S'il est vrai qu'un plus grand nombre de femmes occupent désormais des postes de haut niveau dans les missions politiques spéciales, elles ne représentent encore que 33 % de l'ensemble du personnel. S'agissant de la diversité géographique, plus d'efforts s'imposent à la fois au sein des missions politiques spéciales et au Siège de l'ONU.

23. Dans la Corne de l'Afrique, la possibilité d'une vraie réconciliation existe. Le Secrétaire général a déjà écrit au Conseil de sécurité pour lui faire part de son intention de nommer un envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, qui s'intéressera plus particulièrement aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'étudier la manière dont il pourrait faire usage de ses bons offices pour faciliter l'évolution politique et traiter des questions économiques dans la région.

24. Le Chef de la MANUL a beaucoup travaillé à la négociation du cessez-le-feu en Libye, et le Conseil de sécurité a fermement entériné la stratégie qu'il avait utilisée. Son plan d'action pour conduire à une transition politique en Libye exigera que toutes les parties concernées reconnaissent la nécessité d'un référendum afin que des élections puissent avoir lieu. Il ressort clairement de ses contacts avec des organisations de la société civile que le peuple libyen aspire à une transition.

25. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que des efforts plus soutenus s'imposent pour améliorer la diversité géographique, qui est une obligation aux termes de la Charte des

Nations Unies. En 2017, son Département a diffusé dans le monde entier un appel à candidatures pour la constitution d'un fichier de représentants spéciaux et de représentants spéciaux adjoints. Environ 1 200 nominations ont été reçues de moins de 50 États Membres. Bien que son Département soit déterminé à accroître la diversité géographique, il ne sera pas possible d'y parvenir si les États Membres ne proposent pas de candidatures. L'orateur encourage également les ressortissants nationaux à poser leur candidature à des postes vacants déterminés.

26. Son Département est en mesure de maintenir en Libye une présence par roulement en utilisant les liaisons aériennes régulières de l'ONU entre Tunis et Tripoli. Le Département a également pris possession d'un complexe et organisé un groupe de gardes, fourni par le Népal, qui a déjà été déployé. En outre, des dispositions ont été prises pour que des membres de l'équipe de pays puissent travailler dans le complexe, si les locaux le permettent et sur la base du recouvrement des coûts. Le Département a la conviction que les fonctionnaires des Nations Unies ne peuvent être pris pour cibles en Libye, car cela constitue un crime de guerre. Le Secrétaire général adjoint espère que tous les États continueront à assurer la sûreté et la sécurité du personnel.

27. Les missions politiques spéciales bénéficieront de diverses manières des réformes du Secrétaire général, en particulier en matière de soutien et de logistique. Ainsi, en cas de besoin urgent de fonctionnaires arabophones en Libye, le Département de l'appui opérationnel pourra en rechercher dans l'ensemble du système des Nations Unies, sans être limité aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques en place, rendant donc possible un déploiement plus rapide. Par ailleurs, la nouvelle Division des activités spéciales permettra de créer des missions plus rapidement. Ces réformes permettront également aux missions politiques spéciales et aux opérations de maintien de la paix de partager les services d'appui administratif.

28. L'orateur examinera la question soulevée au sujet du paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général (A/73/337) et y apportera les modifications qui pourraient s'imposer.

29. **M. Halfaoui** (Maroc), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que ce mouvement accepte le besoin de cohérence, de synergie et de complémentarité dans la mise en œuvre des réformes relatives à la paix et à la sécurité, et qu'il appuie tous les efforts visant à améliorer l'efficacité des missions politiques spéciales.

30. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées, l'ONU étant le premier garant du maintien de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Les principes d'impartialité, de consentement des parties, d'appropriation par les pays et de responsabilité nationale doivent aussi être respectés. Les missions sur le terrain doivent avoir des mandats clairs et réalisables, définis à partir d'évaluations objectives, et doivent disposer d'une base politique et de ressources suffisantes. Une planification intégrée et des approches coordonnées établissant un lien entre l'élaboration des politiques et leur application sur le terrain sont indispensables pour réussir. Afin d'améliorer l'efficacité budgétaire et la transparence, des critères, une méthodologie et des mécanismes identiques à ceux utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix doivent être appliqués au financement des missions politiques spéciales, pour lesquelles un nouveau compte distinct devrait être mis en place. C'est pourquoi le Mouvement appuie les recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau au sujet des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales.

31. Le Secrétaire général devrait examiner plus avant les questions de transparence, de représentation géographique équilibrée et de représentation des femmes aux postes de direction, notamment aux postes de représentants et d'envoyés spéciaux et de membres des groupes d'experts sur les sanctions. L'existence d'un consensus sur les questions liées aux missions politiques spéciales est indispensable et seules les décisions prises collectivement par les États Membres devraient être mises en œuvre. L'Assemblée générale demeure l'organe le plus représentatif pour traiter des questions de politique générale qui intéressent les missions politiques spéciales. À cet égard, le Secrétaire général devrait organiser un dialogue interactif pour l'examen des questions prioritaires telles que les répercussions des réformes proposées concernant la prévention des conflits, l'exploitation et la violence sexuelles, le fonctionnement des bureaux régionaux, les groupes de gardes et les procédures suivies pour définir le mandat des missions politiques spéciales. Les principaux points abordés lors de ce dialogue devraient également être inclus dans le prochain rapport du Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

32. **M. Djani** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dit que le maintien de la paix n'opère pas en vase clos et nécessite une approche plus coordonnée et intégrée pour donner des résultats concrets, en particulier lorsqu'il

s'agit de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes. Les missions politiques spéciales jouent un rôle déterminant à cet égard. L'Association salue donc les avancées obtenues dans la réforme des dispositifs de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Les réformes dans les trois domaines prioritaires devraient être coordonnées afin de briser la mentalité du compartimentage qui persiste au sein de l'Organisation. L'initiative intitulée « Action pour le maintien de la paix » pourrait servir de modèle novateur grâce auquel toutes les parties prenantes dans tous les domaines d'activité du système des Nations Unies s'emploieraient ensemble à obtenir des résultats. Les discussions portant sur les missions politiques spéciales devraient être ciblées sur des domaines thématiques et des objectifs d'ensemble de manière à améliorer l'efficacité des opérations de maintien et de consolidation de la paix.

33. La communauté internationale doit aider le pays d'accueil à répondre aux priorités recensées à l'échelon international et aux initiatives de consolidation de la paix. Afin d'instaurer une paix durable, une coordination étroite doit exister avec le pays d'accueil afin de définir le rôle des missions politiques spéciales. Par ailleurs, des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales demeurent essentiels. La communauté internationale doit également continuer à rechercher une participation effective des femmes à toutes les étapes des processus de paix, car ceux auxquels des femmes sont associées ont 35 % de plus de chances d'être durables. L'Association félicite le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés en faveur de la parité des sexes et l'encourage à faire également avancer la question d'une représentation géographique équitable.

34. Les États Membres devraient envisager comment les dispositifs d'appui au Siège de l'ONU pourraient faciliter et renforcer l'action des missions politiques spéciales. Pendant les phases de démarrage et de transition, les capacités et les moyens de financement pourraient être optimisés afin de permettre aux missions politiques spéciales de travailler avec toutes les parties prenantes à la réalisation d'objectifs communs. L'existence d'une coordination et d'une cohérence solides entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et le Secrétariat revêt une importance particulière lors de la création, de l'examen ou de la réduction du mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale.

35. Les modalités de financement et d'appui en vigueur pour les missions politiques spéciales doivent être étudiées. Leur cycle budgétaire devrait être aligné

sur celui des opérations de maintien de la paix, et un compte distinct devrait être institué. Par ailleurs, le Secrétariat devrait continuer à dialoguer, de manière régulière, inclusive et interactive, sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et devrait continuer à communiquer à l'avance avec les États Membres afin que la participation à ce dialogue soit large et fructueuse.

36. Parlant ensuite au nom de son pays, l'orateur dit que la communauté internationale doit apporter un soutien permanent aux États d'accueil, même après le retrait d'une mission. Une analyse et une planification intégrées sont donc essentielles, en particulier en période de transition. Il doit également exister une cohérence au sein du système des Nations Unies. Le Gouvernement indonésien est favorable à l'inclusion et à la participation des femmes et des jeunes aux activités des missions politiques spéciales. Des approches inclusives et participatives définies en collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil sont essentielles pour trouver des solutions durables.

37. S'il est vrai que la coopération Sud-Sud a joué un rôle important en matière de développement, son effet a été moins visible dans celui de la paix et de la sécurité internationales, et il est grand temps que l'ONU accorde une attention accrue à la coopération Sud-Sud, parallèlement à la coopération triangulaire, afin de renforcer l'ensemble des activités liées à l'établissement de la paix. La délégation indonésienne encourage le Département des affaires politiques et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à envisager de nouvelles options pour les missions politiques spéciales.

38. **M. Dabouis** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ; et en outre de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la communauté internationale doit renforcer son engagement en faveur de la médiation, de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la pérennisation de la paix. La médiation et l'appui à la médiation devraient intervenir aussi tôt que possible, avant même que les conflits n'éclatent. Selon l'étude récente de la Banque mondiale-ONU, intitulée « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict », la multiplication des mesures préventives pourrait permettre d'économiser jusqu'à 70 milliards de dollars par an. Cela permettrait aussi de libérer des ressources humaines et matérielles afin de promouvoir la cohésion sociale et la prospérité économique.

39. L'Union européenne a été encouragée par les réformes du Secrétaire général, qui ont ouvert la possibilité de renforcer la prévention des conflits et les efforts de maintien de la paix. Ces réformes doivent être mises en œuvre de manière globale et le Secrétaire général devrait être appuyé dans cette entreprise. À cet égard, les solutions politiques sont de la plus haute importance. Des activités de prévention et de médiation efficaces et peu coûteuses doivent devenir le principal moyen d'action, et les efforts en faveur de la paix doivent être inscrits à l'ordre du jour de tous les organismes apparentés à l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, les efforts en faveur de la consolidation de la paix doivent dès le début être intégrés aux efforts de maintien de la paix afin de pouvoir gérer la transition de manière plus efficace.

40. Les initiatives locales jouent un rôle essentiel et puissant dans la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la paix durable. Les femmes et les jeunes doivent également être associés aux processus de paix. Par ailleurs, les partenariats doivent occuper une place centrale dans les efforts entrepris en faveur de la paix et de la sécurité afin de mieux répondre aux besoins de tous ceux qui sont menacés par l'instabilité, les insurrections et les conflits. L'Union européenne et l'ONU ont récemment convenu de renforcer leurs partenariats stratégiques relatifs au maintien de la paix et à la gestion des crises dans huit zones prioritaires.

41. La communauté internationale dispose des moyens techniques permettant d'apporter un plus large appui à la médiation et à la prévention des conflits ; elle a maintenant besoin de soutien politique. L'orateur exprime l'espoir que l'Assemblée générale fournira la preuve de son soutien aux missions politiques spéciales en adoptant à l'unanimité le projet de résolution sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/C.4/73/L.8).

42. **M. Sauer** (Finlande), parlant aussi au nom du Mexique, dit que l'adaptabilité et la souplesse des missions politiques spéciales leur permet d'être utilisées à différentes étapes des conflits. En conséquence, ces missions se trouvent au cœur la prévention, du maintien de la paix et du rétablissement de la paix. La communauté internationale doit donc veiller à ce que ces missions disposent des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter des tâches importantes qui leur incombent.

43. La prévention est la pierre angulaire de l'ensemble des activités de l'ONU. Les missions politiques spéciales peuvent atténuer les tensions et soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à instaurer et à

maintenir la paix par le biais de la médiation, de la facilitation et du recours aux bons offices. Les réformes apportées à l'Organisation offrent une excellente occasion d'améliorer les opérations de maintien de la paix, et le pilier régional commun accroît l'efficacité et offre une approche plus cohérente. Les partenariats avec les organisations régionales devraient être encore renforcés. La coopération et la cohérence entre les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix sont essentielles, en particulier en période de transition. Une approche inclusive de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix est également importante. La communauté internationale doit veiller à une participation effective des femmes aux processus de paix et à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention. Les jeunes jouent aussi un rôle important et doivent y être associés. En dernier lieu, les États sont encouragés à coparrainer le projet de résolution sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/C.4/73/L.8).

44. **M. Fernández de Soto Valderrama** (Colombie) dit que la communauté internationale doit pouvoir répondre avec efficacité à des situations de plus en plus complexes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les conflits armés traditionnels ont cédé le pas à des menaces qui appellent des solutions audacieuses et globales, capables de protéger les civils et de venir à bout de crises humanitaires sans précédent, de migrations forcées et des effets croissants du changement climatique sur les conflits. À partir de sa propre expérience, la Colombie estime que les missions politiques spéciales offrent un exemple concret de ce qui peut être fait lorsque l'attention voulue est accordée aux réalités sur le terrain, à l'appropriation nationale et au renforcement des institutions démocratiques.

45. En septembre 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2435 (2018) sur la reconduction de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (UNVMC), qui a marqué un tournant pour son pays et pour l'ONU. Le Président Duque Márquez s'est engagé à consolider la paix et la démocratie au cours des quatre prochaines années et a rapidement désigné des fonctionnaires pour mettre en œuvre l'accord de paix conclu avec les FARC-EP. Son engagement va au-delà de l'accord final visant à mettre fin au conflit et s'inspire des valeurs et des principes consacrés par la Constitution. Malgré les progrès accomplis sur la voie de la réintégration, de la protection et de la sécurité, il reste beaucoup à faire. Les ajustements nécessaires se font par les voies démocratiques.

46. Les réformes structurelles de l'ONU, notamment en ce qui concerne le pilier paix et sécurité, sont un pas

dans la bonne direction et doivent être mises en œuvre sur le terrain. En cas de conflit, la réactivité des personnes concernées est capitale pour la réussite des solutions. Par ailleurs, ces solutions doivent être souples et adaptées aux réalités du terrain. À cet égard, le Gouvernement colombien a décidé d'adopter une nouvelle attitude en accord avec le souhait des anciens combattants de devenir d'honnêtes citoyens et de contribuer au développement de leurs collectivités. La communauté internationale et les États Membres devraient également entretenir un dialogue permanent avec les autorités nationales afin d'être les premiers informés des mesures prises pour remédier aux obstacles rencontrés. Le Gouvernement colombien a entrepris de renforcer les garanties de sécurité à la fois pour les anciens membres des FARC-EP et les dirigeants sociaux. Lorsqu'elle aura mis en œuvre l'accord de paix et créé des institutions, la Colombie pourra partager les enseignements qu'elle en aura tirés et aider d'autres pays à instaurer et à maintenir la paix.

47. **M. García Moritán** (Argentine) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans les efforts menés par l'ONU afin de prévenir les conflits, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de pérenniser la paix. Ces missions appuient les processus de paix, encouragent la diplomatie préventive et apportent leur soutien aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Elles contribuent également à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, au respect des sanctions du Conseil de sécurité et à la consolidation de la paix sur le terrain.

48. L'Argentine a contribué à accroître la transparence et la responsabilisation des missions politiques spéciales, et elle espère que leurs rapports annuels continueront d'être plus complets. La délégation argentine, qui a coparrainé le projet de résolution, a insisté sur l'importance d'une approche globale de la pérennisation de la paix, dans laquelle les missions politiques spéciales constitueraient un dispositif souple pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment en prévenant les conflits et en s'attaquant à leurs causes profondes.

49. La délégation argentine soutient pleinement les efforts réalisés par le Secrétaire général pour réformer le pilier paix et sécurité, et elle se félicite de l'importance accrue accordée à la prévention et à la pérennisation de la paix afin d'éviter la fragmentation et d'adopter une conception stratégique globale de la diplomatie préventive, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, du développement et du respect des droits de l'homme. Elle encourage le Secrétaire général à continuer de consulter les États Membres au

sujet de la réforme. Les avancées permanentes enregistrées dans l'évaluation des aspects politiques et opérationnels des missions politiques spéciales devraient ouvrir la voie à l'examen des aspects politiques pertinents, et la délégation argentine est favorable à la création d'un compte distinct, à l'établissement d'un cycle budgétaire annuel et à l'accès à un compte d'appui pour les missions politiques spéciales. Les débats sur ces questions au sein de la Cinquième Commission sont dans une impasse depuis sept ans, mais la délégation argentine espère que la bonne volonté permettra d'avancer. Enfin, le Gouvernement argentin appuie pleinement le processus de paix mené en Colombie, auquel il continuera de participer dans le cadre de la mission UNVMC.

50. **M. Matjila** (Afrique du Sud) dit que les missions politiques spéciales sont un élément capital du programme de diplomatie préventive du Secrétaire général et qu'elles nécessitent une approche inclusive pour réussir. En conséquence, des partenariats solides doivent exister entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. L'Afrique du Sud salue les initiatives visant à renforcer les liens entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, comme par exemple celles consistant à organiser des missions conjointes sur le terrain ou à autoriser des envoyés spéciaux de chaque organisation à s'adresser aux deux conseils pour leur donner des informations. Les envoyés dotés d'un mandat régional pourraient aussi être utilisés par l'ONU pour renforcer le rôle des missions politiques spéciales.

51. Les femmes apportent un point de vue particulier aux efforts de médiation et de négociation et pourraient stimuler des débats susceptibles de déboucher sur des avancées ; elles devraient donc être amenées à participer aux négociations de paix et être nommées à des postes d'envoyés spéciaux. La délégation sud-africaine salue la décision qui a été prise à la session ordinaire de juillet 2017 de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, et qui portait création du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, et elle espère que l'ONU pourra tirer parti de ces compétences pour intensifier ses efforts de médiation et de règlement des conflits.

52. Les missions politiques spéciales doivent être réorganisées de manière à seconder les missions de maintien de la paix, en particulier leurs composantes civiles et de police. Cette collaboration pourrait favoriser une culture de prévention et accroître les échanges consultatifs avec toutes les parties prenantes, jetant ainsi les bases d'une transition plus souple entre

les opérations traditionnelles de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ou des interventions des équipes de pays des Nations Unies. À cet égard, la délégation sud-africaine se félicite des réformes décidées par le Secrétaire général en vue de restructurer le pilier « paix et sécurité ». Afin d'arriver à une approche plus globale et inclusive, les missions politiques spéciales doivent être considérées comme faisant partie d'un processus plus large de soutien à la paix.

53. Il est indispensable que les missions politiques spéciales bénéficient de financements réguliers et prévisibles. Les réductions budgétaires récemment imposées aux missions de maintien de la paix mettent en danger leur efficacité et leurs moyens d'action en les obligeant à réduire leurs effectifs. La délégation sud-africaine espère que l'action des missions politiques spéciales n'en souffrira pas, car cela aurait des effets préjudiciables sur les progrès obtenus. La proposition de fusionner le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques devrait permettre des avancées en matière de financement. D'autres options de financement devraient être étudiées pour les missions politiques spéciales, notamment la création d'un compte distinct, ce qui améliorerait la durabilité et la transparence.

54. En dernier lieu, la délégation sud-africaine rend hommage aux représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, ainsi qu'aux membres du personnel de l'ONU affectés aux missions politiques spéciales, souvent au prix de lourds sacrifices sur le plan personnel.

55. **M. Suzil** (Maldives) dit que sa délégation appuie les efforts soutenus déployés par le Secrétaire général pour renforcer le système des Nations Unies, notamment en procédant aux ajustements nécessaires des dispositifs de paix et de sécurité. Les missions politiques spéciales, si elles sont bien conçues, pourraient être un outil efficace de diplomatie préventive. La délégation des Maldives rend hommage aux efforts menés en vue d'accroître la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et le soutien qui leur est apporté.

56. Les missions politiques spéciales ont joué un rôle important dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, en parvenant en premier lieu à mieux comprendre leurs causes sous-jacentes. Une intervention rapide et concertée par toutes les parties prenantes est indispensable, et des investissements doivent être consentis afin de veiller à ce que les opérations soient efficaces, modifiables et adaptées à la situation spécifique à laquelle elles répondent. Un

mandat clair, cohérent et réalisable est indispensable pour garantir la pertinence des opérations. Toutefois, il convient d'insister sur les principes de l'appropriation par les pays et de l'intégrité territoriale, ainsi que sur les circonstances politiques, économiques et sociales particulières qui sont celles du pays d'accueil.

57. Les femmes doivent occuper des postes de décision dans les négociations de paix ainsi que dans la reconstruction et le relèvement après un conflit. La participation des femmes aux processus de paix débouche sur une paix plus durable et viable et sur des avancées notables dans les secteurs économique et social. Les missions politiques spéciales doivent donc privilégier la participation effective et l'autonomisation des femmes, et une perspective sexospécifique devrait être intégrée dans les mandats au moment de leur renouvellement. Une approche inclusive devrait être encouragée, car elle privilégie la participation de tous, notamment des femmes, à toutes les formes de médiation et de relèvement après un conflit.

58. **M. Favre** (Suisse) dit que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix devraient être au centre de toutes les activités de l'ONU. Les missions politiques spéciales jouent un rôle capital à cet égard, et la souplesse de leur mandat leur permet de s'adapter à des conditions spécifiques et de collaborer avec toute une gamme d'acteurs. Au cours de la période considérée, ces missions ont continué d'intégrer une approche inclusive et globale.

59. La paix et la sécurité ne peuvent être efficaces que lorsque les droits de l'homme et le développement bénéficient de la même considération. Le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme offre une excellente occasion de réaffirmer le lien intrinsèque qui existe entre la prévention des conflits et le respect des droits de l'homme.

60. La Suisse soutient pleinement les trois initiatives de réforme proposées par le Secrétaire général, qui auraient pour effet d'améliorer l'efficacité des missions politiques spéciales et d'accroître la cohérence au sein du système des Nations Unies et son impact sur le terrain. La délégation suisse se félicite de la priorité accordée à la prévention ainsi que de la création du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, dont la gestion se trouverait améliorée par un renforcement des moyens de financement et d'appui accordés aux missions politiques spéciales, ainsi que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'avait recommandé en 2011.

61. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, l'ONU n'a pas toujours besoin de lancer des opérations de maintien de la paix ; les missions politiques spéciales ont joué un rôle essentiel dans diverses situations politiques, socio-économiques et sécuritaires. En conséquence, ces missions doivent être souples et adaptées à chaque situation. Elles devraient également être régies par des politiques arrêtées de manière démocratique par l'Assemblée générale, qui devrait jouer un rôle décisif dans toutes les questions liées à leur élaboration, leur application et leur suivi. Ces missions doivent avoir un mandat clair, réaliste et réalisable, assorti d'objectifs précis mais aussi de ressources matérielles et financières appropriées. Elles doivent aussi être strictement conformes aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

62. Afin d'adapter les missions politiques spéciales à la situation sur le terrain, l'ONU devrait procéder à une analyse approfondie avec la participation de tous les États Membres. La création de nouvelles missions politiques spéciales ne devrait avoir aucune incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. En revanche, l'Assemblée générale devrait engager un débat exhaustif afin d'aboutir à un mécanisme différencié pour le financement de ces missions. Le Mouvement des pays non alignés a suggéré d'utiliser les critères, les méthodes et les mécanismes qui s'appliquent déjà au financement des opérations de maintien de la paix, y compris la création d'un compte distinct. De plus, le Secrétaire général devrait continuer à établir un rapport annuel sur les missions politiques spéciales.

63. **M^{me} Gambhir** (Inde) dit que le nombre élevé des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales témoigne de la fragilité de la paix et de la sécurité dans le monde. Quasiment toutes ces missions ont été déployées dans des pays qui ont connu des conflits armés internes, auxquels ont souvent participé des groupes non étatiques, ce qui démontre la profonde transformation des opérations de maintien de la paix au sein de l'ONU. La primauté de la politique dans la prévention et le règlement des conflits est de la plus haute importance, et une approche globale du maintien de la paix est indispensable pour intégrer le maintien de la paix et des solutions politiques et pour améliorer la gouvernance.

64. Étant donné que les menaces terroristes sur la paix et la sécurité augmentent de jour en jour, la tâche des missions politiques spéciales appartenant au groupe II ne saurait être sous-estimée. Afin de procéder à une

évaluation plus exhaustive des missions politiques spéciales, les États Membres devraient bénéficier d'un exposé sur la question et le rapport du Secrétaire général (A/73/337) devrait également porter sur les missions appartenant au groupe II.

65. Pour conduire à des solutions durables, le processus de paix doit être inclusif et respecter les principes d'impartialité et d'agrément des parties, mais aussi la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent réussir qu'avec la responsabilisation et la détermination de tous les États Membres. Il est regrettable que la formulation des orientations destinées aux missions politiques spéciales demeure opaque. Les États Membres doivent participer à l'élaboration et au renouvellement des mandats dans le cadre de consultations sincères avec le Conseil de sécurité, et le Département des affaires politiques devrait organiser davantage de séances d'information interactives. Le récent examen de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été effectué sans une véritable contribution de l'ensemble des États Membres.

66. Il est regrettable que la question de la manière ad hoc dont sont traités les budgets des missions politiques spéciales n'ait pas été abordée dans le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies (A/72/525). Les missions politiques spéciales devraient bénéficier d'un compte séparé aligné sur le cycle budgétaire et l'échelle des opérations de maintien de la paix afin d'améliorer la transparence du budget, ainsi que l'avaient recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

67. **M. Amayo** (Kenya) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle clef dans le maintien de la paix et fournissent la preuve que, par sa primauté, l'action politique offre l'un des moyens les moins coûteux et les plus efficaces de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La délégation kényane salue les mesures prises par le Secrétaire général afin de garantir que les missions politiques spéciales demeurent souples et adaptables à des circonstances qui évoluent rapidement. La restructuration du pilier paix et sécurité garantira plus de coordination, de synergie et de cohérence dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, le repositionnement du pilier développement actuellement opéré en vue de renforcer la présence de l'ONU sur le terrain améliorera la

coordination avec les missions politiques spéciales. Ces réformes contribueront à prévenir les conflits violents et à faciliter leur règlement rapide lorsqu'ils éclatent. De meilleurs résultats pourraient toutefois être obtenus si les missions politiques spéciales intensifiaient la coordination et la collaboration avec les autorités nationales et avec les organisations régionales et sous-régionales.

68. Les missions politiques spéciales ont besoin du soutien permanent des États Membres pour s'acquitter efficacement de leurs mandats. La délégation kényane est reconnaissante à la MANUSOM de l'action importante qu'elle mène afin d'aider le peuple somalien à reconstruire le pays et la félicite des liens qu'elle entretient avec l'AMISOM. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a joué un rôle important en veillant à la réussite du processus de revitalisation, ce qui souligne l'énorme potentiel dont pourraient disposer les missions politiques spéciales en apportant leur soutien aux initiatives de paix dirigées au niveau national ou bénéficiant d'un soutien régional.

69. L'ONU doit continuer à renforcer ses partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les gouvernements, afin de développer ses capacités en matière de prévention des conflits. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques doit être félicitée des efforts qu'elle mène pour renforcer l'Équipe de médiateurs de réserve et améliorer la parité des sexes et la représentation géographique dans sa composition. En renforçant les capacités locales, notamment au moyen de médiateurs de réserve, il deviendra possible de disposer d'une stratégie globale de prévention des conflits. En dernier lieu, la communauté internationale pourrait atteindre ses objectifs communs de manière plus efficace si elle continuait à prendre des engagements politiques et financiers durables à l'égard des missions politiques spéciales.

70. **M. Al-Shalfan** (Arabie saoudite) dit que les missions politiques spéciales représentent l'un des principaux outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour garantir la paix et la sécurité internationales et mener une diplomatie préventive dans le but d'instaurer une paix durable. Il est donc essentiel de renforcer la capacité de ces missions à s'acquitter de leurs mandats et d'accroître la coopération entre les États Membres et l'ONU. De plus, des experts devraient être chargés d'établir un rapport dans lequel ils recenseraient les défaillances éventuelles des mécanismes utilisés par les missions politiques spéciales dans la perspective d'élaborer une stratégie

ciblée afin de venir à bout des difficultés que rencontrent ces missions.

71. Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Arabie saoudite est le principal donateur au titre des efforts de secours humanitaire au Yémen, du fait qu'elle a versé 530,4 millions de dollars au plan d'aide humanitaire pour 2018. L'Arabie saoudite a également fait un don de 196 millions de dollars indépendamment de ce plan. Ces dons témoignent de la volonté du gouvernement de contribuer à rétablir la stabilité et la légitimité au Yémen et de mettre fin aux souffrances des Yéménites, aussi bien dans les zones placées sous le contrôle du Gouvernement légitime que dans celles placées sous le contrôle des milices révolutionnaires.

72. Aux termes de la Charte des Nations Unies, les organisations régionales devraient jouer un rôle central dans le règlement pacifique des conflits entre leurs membres. Ce rôle a gagné en importance en raison du nombre croissant de crises et de conflits dans de nombreuses régions du monde. Il est donc indispensable d'accroître la coordination entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales concernées afin de renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des conflits, conformément au principe de la sécurité internationale collective et aux dispositions de la Charte.

73. **M. Belkheir** (Libye) dit que son pays a beaucoup appris sur les points forts et les points faibles des missions politiques spéciales au cours de sa longue expérience avec ces missions. Depuis sa création, en 2011, la MANUL a aidé les autorités libyennes à organiser avec succès des élections législatives en 2012 et 2014 et à assurer aux fonctionnaires libyens une formation sur l'état de droit, le déminage, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes. Malgré ces avancées toutefois, la Mission n'a pas réussi à régler certaines difficultés comme il le fallait. La délégation libyenne félicite cependant le Département des affaires politiques d'avoir déjà répondu à quelques-unes des préoccupations qu'elle avait exprimées à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, notamment celles relatives à l'utilisation par la Mission de Twitter et de Facebook pour communiquer ses vues officielles au public au lieu de faire part de ses opinions sur des questions complexes dans des déclarations officielles mesurées.

74. La crise en Libye touche principalement la sécurité, comme en témoigne le conflit qui a éclaté à Tripoli en septembre 2018, au cours duquel de nombreux civils ont trouvé la mort. Il est donc indispensable que la MANUL accorde aux questions de

sécurité le même degré de priorité qu'aux questions politiques. La MANUL et le Département des affaires politiques devraient arrêter une stratégie claire, en coordination avec leurs homologues libyens, afin de prévenir la prolifération des armes et des groupes armés dans le pays en étoffant les forces militaires et en fixant en termes clairs la prise en charge et la juridiction nationales, conformément aux normes internationales qui exigent le plein respect du droit militaire libyen et des pratiques militaires internationalement acceptées, faisant ainsi des forces militaires un bras exécutif du gouvernement civil, comme le veut le droit libyen. À cet égard, la délégation libyenne appelle à plus de coopération avec les entités qui ont entrepris d'unifier les forces militaires en République arabe d'Égypte.

75. La délégation libyenne demeure préoccupée par le fait que la MANUL continue de publier des rapports sans consulter le Ministère libyen des affaires étrangères et d'autres institutions compétentes. En particulier, le rapport détaillé publié par la MANUL en décembre 2016 sur les atteintes aux droits de l'homme à l'encontre des migrants en Libye, qui portait le titre tapageur de « Detained and Dehumanised », a été élaboré sans aucune consultation auprès du Gouvernement d'entente nationale, avec lequel la Mission a l'habitude de coopérer directement. Les institutions nationales que la MANUL cherche à soutenir devraient être les premières à être consultées pour toutes les questions politiques, administratives et techniques, conformément aux dispositions du droit libyen qui régissent les liens entre l'État et les organisations internationales. La MANUL devrait donner l'exemple à d'autres organisations internationales et aux missions étrangères à cet égard, en particulier du fait qu'un certain nombre d'organisations internationales et d'ambassadeurs en Libye ont pris contact avec différents services du Gouvernement d'entente nationale sans aucune coordination avec le Ministère des affaires étrangères, ou sans même l'informer. Par ailleurs, bon nombre de ces migrants ont affirmé être entrés dans le pays avec l'aide de la MANUL. Tous ces manquements à la consultation du Ministère des affaires étrangères sont une violation évidente du principe d'appropriation par les pays, que toutes les missions politiques spéciales ont le devoir de défendre.

76. Conformément à la résolution [2434 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUL a le devoir de surveiller la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte, ce que le Gouvernement libyen interprète comme signifiant que la MANUL serait chargée de surveiller principalement la situation des droits de l'homme des Libyens et, à titre secondaire, la situation

des droits de l'homme en Libye en général, et devrait en rendre compte principalement au Gouvernement libyen et, à titre secondaire, au Conseil de sécurité. Or, la MANUL semble s'intéresser principalement aux immigrants clandestins. Bien que le Gouvernement d'entente nationale ait dénoncé toutes les violations des droits de l'homme commises à l'encontre de ces immigrants, qui sont le produit de la prolifération des armes et des groupes armés associés aux organisations qui pratiquent le trafic d'êtres humains, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, il a insisté pour que la MANUL s'intéresse en priorité aux droits de l'homme des citoyens libyens à travers le pays et que l'ensemble de l'aide humanitaire aille à ces populations, que la MANUL est là pour aider. Le Département des affaires politiques devrait prendre des mesures pour veiller à ce que le principe d'appropriation par les pays soit respecté à cet égard.

77. La délégation libyenne est reconnaissante au Département des affaires politiques et au Secrétaire général d'avoir tenu compte de l'importance de questions telles que la langue, la culture, l'expérience, l'intégrité, la transparence et les spécificités culturelles lors de la nomination du chef de la MANUL, ce qui a aidé la Mission à négocier un cessez-le-feu lors du conflit qui a éclaté à Tripoli en septembre 2018 et à créer un climat propice à la réconciliation nationale.

78. **M. Bahadury** (Afghanistan) dit que la MANUA est la mission politique spéciale qui compte les plus gros effectifs. Cette mission collabore avec le Gouvernement afghan depuis 2002 pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le développement pour tous les citoyens, pour jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables, et pour donner forme à son idée d'un Afghanistan fondé sur l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Avec l'appui de la MANUA, le Gouvernement afghan a renforcé l'appropriation nationale et a mis en place un système démocratique doté d'institutions responsables. La résolution [2405 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité appuie l'idée de voir le Gouvernement afghan assumer pleinement la prise en charge des domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement et se félicite des efforts déployés par le Gouvernement afghan et par le Haut Conseil de la paix pour instaurer une paix durable.

79. La MANUA coordonne l'appui de la communauté internationale à la concrétisation des priorités du Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance par le biais du Conseil commun de coordination et de suivi sur la base du principe d'unité d'action des Nations Unies. Elle est aussi déterminée à soutenir la coopération régionale pour faire avancer

l'Afghanistan et le cœur de l'Asie où il se trouve sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme coopère avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan afin d'assurer le suivi de la situation des civils et de coordonner l'action menée pour assurer leur protection.

80. L'Afghanistan a tenu des élections au Parlement en octobre 2018, fournissant ainsi la preuve de sa prise en charge du processus électoral et du nouveau renforcement des institutions démocratiques. Tous les Afghans ont été en mesure d'exercer leur droit civique en faisant avancer le processus démocratique. Près de 9 millions d'Afghans se sont inscrits sur les listes électorales, et la forte participation aux élections a démontré que les Afghans rejettent la violence, la terreur et l'instabilité. Le nombre de femmes qui ont participé au processus électoral, aussi bien en qualité de candidates que d'électrices, a également augmenté. Le Gouvernement afghan est partisan d'un processus libre, crédible et transparent pour les élections présidentielles qui auront lieu en 2019, et il continuera de collaborer avec des partenaires internationaux afin de garantir la sécurité pendant la période qui les précédera.

81. Plus pourrait être fait afin d'améliorer le fonctionnement, la transparence et la responsabilisation des missions politiques spéciales. Leurs programmes doivent être mieux adaptés aux besoins et aux priorités des pays d'accueil, et leur rôle dans la prévention des conflits doit être renforcé. Le Gouvernement afghan est favorable à une approche globale du maintien de la paix, en particulier lorsqu'il s'agit de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes. Des efforts renforcés doivent également être déployés afin d'augmenter le nombre de femmes qui participent aux activités de l'ONU au Siège et sur le terrain, plus particulièrement aux opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement afghan privilégie la participation des femmes dans tous les secteurs de la société. Il est tout à fait déterminé à encourager la parité entre les sexes dans les postes de décision, à promouvoir les femmes dans la fonction publique et à élaborer des programmes qui tiennent mieux compte de la problématique des sexes.

82. **M. Hoeseb** (Namibie) dit que les missions politiques spéciales aident les pays d'accueil à venir à bout des conflits et à renforcer leurs efforts pour parvenir à une paix durable, en particulier dans les domaines tels que la réconciliation et la reconstruction nationales, l'aide électoral, la prise de décisions et l'état de droit. Les femmes doivent être associées à ces efforts. Leur participation au dialogue et à la médiation dans les processus politique au Burundi et en

République démocratique du Congo mérite d'être saluée.

83. La délégation namibienne appuie fermement les missions politiques spéciales, et elle est favorable à l'utilisation de solutions politiques inclusives pour la prévention des conflits et le maintien de la paix. La réforme en cours du système des Nations Unies, en particulier la restructuration des dispositifs de paix et de sécurité, permettra certainement aux missions de mieux s'acquitter de leurs mandats, ce qui ne manquera pas de bénéficier largement aux efforts collectifs visant à atteindre les objectifs de développement durable et la pérennisation de la paix d'ici à 2030. Il est donc indispensable de continuer à s'intéresser à la diplomatie préventive, notamment en s'attaquant aux causes profondes des conflits, dans le cadre du développement durable et de la défense des droits de l'homme. Une approche strictement sectorielle porte atteinte à la capacité de la communauté internationale de faire face à des conflits mondiaux de plus en plus complexes et persistants. L'ONU et l'Union africaine devraient continuer à collaborer étroitement pour renforcer les partenariats stratégiques à tous les niveaux afin de garantir la réussite des missions politiques spéciales. Cette collaboration est le moyen le plus efficace d'appuyer le développement économique et de garantir une paix durable.

84. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les missions politiques spéciales se sont employées à promouvoir la participation des femmes au règlement et à la prévention des conflits. Les États Membres doivent cependant augmenter sensiblement la participation et le rôle des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix, et des efforts accrus devront être faits en vue d'élargir la participation des jeunes au dialogue politique. Les missions doivent disposer de moyens de financement adéquats, prévisibles et réguliers afin de pouvoir passer à des politiques plus inclusives, de nature à garantir un accès égal et équitable aux ressources naturelles, aux services de base, à la sécurité, à la justice, à la démocratie et à la bonne gouvernance.

85. Le Gouvernement namibien approuve pleinement l'Agenda 2063 de l'Union africaine et a décidé de faire taire les armes d'ici à 2020 afin de promouvoir le désarmement général et la sécurité internationale et d'engager durablement l'Afrique sur la voie de la paix. Outre les armes nucléaires et chimiques et les armes de destruction massive, le désarmement doit porter sur les armes légères, qui causent beaucoup de souffrances et font obstacle à la paix et à la stabilité dans l'hémisphère sud du monde.

86. **M. Kazi** (Bangladesh) dit que les missions politiques spéciales doivent se voir attribuer des mandats clairs, précis et réalisables et qu'elles doivent pour leur part s'en acquitter de manière efficace. Une importance accrue devrait être accordée à la promotion de la participation des femmes et des jeunes aux activités de ces missions, qui doivent également disposer de ressources renforcées, prévisibles et durables. La délégation bangladaise est favorable à la proposition visant à créer un compte budgétaire distinct et continue de s'intéresser à la poursuite des discussions sur le financement des missions politiques spéciales et l'appui à ces missions, de préférence dans le cadre de réunions conjointes de la Quatrième et de la Cinquième Commissions. Malheureusement, la question de l'adéquation des ressources a une fois de plus été négligée dans le projet de résolution.

87. La question de la sûreté et de la sécurité des missions politiques spéciales, qui opèrent dans des conditions instables et dangereuses et dans les lieux éloignés, est préoccupante. Il convient d'examiner à intervalles réguliers les conditions de sécurité pour les membres du personnel de terrain et les biens, et les crédits budgétaires nécessaires doivent être prévus pour permettre aux missions de prendre les mesures d'atténuation appropriées et d'un bon rapport coût-efficacité dans les situations à haut risque.

88. Les missions devraient continuer à coordonner leur action avec les organisations régionales et sous-régionales, le cas échéant. La délégation bangladaise reconnaît que cette question est traitée de manière plus approfondie dans le projet de résolution à l'étude. Les missions politiques spéciales devraient plus insister sur leur collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales dans les rapports qu'elles soumettent aux organes législatifs concernés et autres enceintes compétentes, y compris à la Commission de consolidation de la paix.

89. Il y a lieu d'espérer que les réformes apportées au pilier paix et sécurité renforceront l'engagement à l'échelle du système et l'appui pour l'action des missions politiques spéciales, notamment grâce au rôle charnière que joue le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. De plus, les initiatives destinées à améliorer la parité des sexes et la représentation géographique dans les missions politiques spéciales font partie intégrante de ces réformes.

90. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar s'est fait le messager pour tous les États Membres en s'adressant aux autorités nationales. La délégation bangladaise accepte la décision du Gouvernement du Myanmar d'autoriser l'Envoyé

spécial à ouvrir un bureau à Naypyidaw et invite instamment tous les États Membres à appuyer et coparrainer le projet de résolution en cours d'examen par la Troisième Commission, qui vise à proroger ce mandat. Le Bangladesh continuera à coopérer avec l'Envoyé spécial pour l'aider à s'attaquer aux causes profondes de la discrimination systématique et de la persécution des Rohingyas au Myanmar et à faciliter leur retour dans l'État d'Arakan en toute sécurité et dignité.

91. **M^{me} Haile** (Érythrée) dit que la paix et la sécurité internationales se trouvent menacées par un nombre croissant de problèmes complexes et de risques. La criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la traite des personnes se régionalisent de plus en plus et dépassent les frontières nationales. La prévention est la stratégie essentielle dans toutes les activités de l'ONU, et les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix. Les réformes en cours, en particulier pour ce qui est du pilier paix et sécurité, offrent la possibilité de faire encore avancer l'action de ces missions et de la renforcer.

92. L'Assemblée générale a joué un rôle capital dans l'élaboration d'une stratégie propre aux missions politiques spéciales, et l'appui de l'ensemble des États Membres est indispensable pour sa réussite. À cet égard, la délégation érythréenne est favorable à l'organisation de dialogues réguliers, inclusifs et interactifs sur les questions connexes de caractère général. De plus, les missions politiques spéciales doivent fonctionner dans le cadre de mandats clairs, crédibles et réalisables qui spécifient leurs buts et leurs objectifs, et les progrès réalisés doivent être analysés. Enfin, la conception, la mise en œuvre et le suivi de ces missions doivent faire l'objet de consultations et de processus qui répondent aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir en particulier l'impartialité, l'objectivité, l'inclusivité, le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

93. **M. Hattrem** (Norvège) dit que la prévention et le règlement des conflits armés, de même que le maintien de la paix, devraient être les premières priorités de l'ONU. À cet égard, la communauté internationale devrait soutenir sans réserve les missions politiques spéciales. À mesure que les conflits deviennent de plus en plus régionaux, les solutions doivent acquérir de la souplesse et promouvoir la diplomatie préventive et la coopération régionale. L'absence d'un soutien adéquat à ces missions se soldera par des opérations de maintien de la paix et des interventions humanitaires de grande envergure. Il s'ensuit que des bases solides pour le financement de ces missions d'un bon rapport

coût-efficacité et leur appui auraient pour effet de réduire les dépenses globales.

94. La délégation norvégienne se félicite des efforts déployés pour promouvoir une approche plus globale, dans laquelle les missions politiques spéciales feraient partie intégrante des opérations de maintien de la paix, et elle considère comme encourageant le renforcement de la coordination et de l'interaction entre ces missions et la Commission de consolidation de la paix. Il y a également lieu de se féliciter de l'attention croissante accordée au changement climatique en tant que facteur de conflit et à la promotion de mesures préventives pour y répondre. La délégation norvégienne salue la volonté du Secrétaire général de vouloir réformer l'ONU et attend avec intérêt de collaborer avec les États Membres afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence des missions politiques spéciales.

95. **M. Terada** (Japon) dit que l'UNOWAS et le BRENUAC sont chargés du suivi des situations politiques régionales, en plus de la promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la prévention des conflits. En raison de l'étendue des zones géographiques et du caractère multidimensionnel des questions sur lesquelles portent leurs mandats, les activités de ces bureaux nécessitent une coopération dynamique avec leurs partenaires régionaux et sous-régionaux. Des approches intégrées ont été utilisées pour s'attaquer aux problèmes qui ont des répercussions sur la stabilité, et l'action menée par ces bureaux a renforcé les liens d'interdépendance entre paix et sécurité, développement, droits de l'homme et questions humanitaires. Ces missions politiques spéciales de caractère régional pourraient aussi servir de relais dans la transition du maintien à la consolidation de la paix. Après l'achèvement des missions de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et au Libéria, par exemple, l'UNOWAS a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour aider à la transition.

96. Les missions politiques spéciales qui opèrent sur le terrain rencontrent les mêmes difficultés que les missions de maintien de la paix. Les zones d'opération des missions politiques spéciales hors Siège sont géographiquement très diverses, et leurs mandats, pour conduire à des résultats probants, doivent être adaptés, ciblés, mis en œuvre progressivement, assortis de priorités et réalisables. Le Conseil de sécurité devrait donc éviter les mandats que l'on pourrait qualifier de « fourre-tout ».

97. Les missions de maintien de la paix ont déjà pu constater les effets positifs d'une participation accrue des femmes, aussi bien dans des fonctions militaires que civiles, et une participation plus forte des femmes dans des postes clés au sein des missions politiques spéciales contribuerait à la réalisation des objectifs.

98. **M^{me} Bogyay** (Hongrie) dit que la communauté internationale a la responsabilité de soutenir les efforts destinés à permettre à tous de vivre en paix dans leur pays d'origine. Les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, mais aussi dans la consolidation de la paix après un conflit et le renforcement des capacités. L'ONU devrait utiliser tous les moyens dont elle dispose afin d'améliorer l'alerte rapide, la médiation et la diplomatie préventive, et chercher des solutions politiques permettant d'empêcher que des conflits n'éclatent et d'interrompre l'escalade des hostilités. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme de 2017 à 2019, la Hongrie a privilégié la prévention des atrocités criminelles et encouragé l'utilisation des dispositifs internationaux en place, notamment des missions politiques spéciales, pour faire face de manière efficace et rapide aux conflits.

99. Une paix durable ne pourra être obtenue que par grâce à la conclusion d'accords généraux ancrés dans des partenariats régionaux et internationaux de grande portée et durables. Les capacités de médiation infranationales et locales sont d'une importance capitale. La communauté internationale devrait donc prendre conscience du rôle que peuvent jouer les réseaux de jeunes et les initiatives populaires dans la médiation et les soutenir. De plus, une participation accrue des femmes aux processus politiques est de la plus haute importance. S'il est vrai que les conflits les touchent souvent de manière disproportionnée, les femmes ne devraient pas être considérées uniquement comme des victimes ; elles peuvent apporter une contribution utile à la médiation et à la prévention des conflits. Pour parvenir à une paix durable, il faut que personne ne soit exclu. Tous les membres de la société devraient par conséquent jouer un rôle effectif dans les processus de paix. Indépendamment de la création de partenariats avec les femmes et les jeunes, les missions politiques spéciales devraient collaborer avec les chefs religieux modérés, qui pourraient être des alliés stratégiques dans l'action menée au niveau local en vue d'instaurer une paix durable.

100. En tant que membre du Groupe des Amis de la médiation et que participant régulier aux travaux du Département des affaires politiques, la Hongrie est favorable au règlement pacifique des conflits par tous les moyens possibles et reste convaincue que l'action

des missions politiques spéciales est indispensable pour atteindre cet objectif.

La séance est levée à 18 heures.